



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

**« L'entente sur les policiers temporaires ne règle pas la question du sous-financement du SPVM »**

**- Yves Francoeur**

**Montréal, le jeudi 4 novembre 2010** - L'entente concernant l'avenir des policiers temporaires a été approuvée lors d'un vote tenu aujourd'hui par la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Les membres présents aux assemblées se sont prononcés en faveur de l'entente dans une proportion de 92,4 %.

Il s'agit d'une entente qui régularise le statut de 168 policiers temporaires qui étaient maintenus dans l'incertitude et la précarité. La Ville de Montréal évite ainsi de perdre une précieuse expertise et de voir fondre encore davantage ses effectifs policiers avec la mise à pied de jeunes policiers et de jeunes policières.

Le président de la Fraternité, Yves Francoeur, tient d'ailleurs à rappeler que le dénouement du dossier des policiers temporaires n'augmente pas le nombre de policiers. Il permet plutôt d'éviter d'aggraver les problèmes causés par le sous-financement du SPVM.

« Montréal ne pouvait pas perdre tous ces jeunes policiers. Il faut être conscient que ça ne règle pas la question du sous-financement du SPVM et que ça n'ajoute aucun policier dans les rues. » conclut-il.

#### **Les points saillants de l'entente**

Tous les policiers temporaires 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> stages sont embauchés à titre de permanent et ce, selon la répartition suivante : 25 permanents le 1<sup>er</sup> janvier 2011 / 32 permanents le 31 janvier 2011 / 29 permanents le 21 mars 2011 / 33 permanents le 4 avril 2011 / 49 permanents le 25 avril 2011

En mai 2011, 66 policiers actuellement en 1<sup>er</sup> stage seront embauchés pour un 2<sup>e</sup> stage. Les policiers et policières actuellement en 2<sup>e</sup> stage travailleront jusqu'au 31 décembre 2010 (prolongation réelle de 1 ½ mois). Les policiers et policières actuellement en 3<sup>e</sup> stage travailleront également jusqu'au 31 décembre 2010 (prolongation réelle de 2 mois). À partir du 1<sup>er</sup> janvier, ils seront au chômage jusqu'à leur embauche, prévue aux dates précitées.

**-30-**

**Renseignements :** Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
Fraternité des policiers et policières de Montréal  
514 527-4161  
Cell : 514 913-0708